



**PROCÈS VERBAL
SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 8 SEPTEMBRE 2025, À 19H30,
À LA SALLE DU CONSEIL**

Sont présents les conseillers suivants :

M. Jacques Bruneau	Mme Francine Garneau
M. Denis Tanguay	M. Stéphane Fillion
M. Luc Lachance	

Formant quorum sous la présidence de M. Clément Fillion, maire.

Est aussi présent : M. Carl Brochu
Directeur général/greffier-trésorier

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Clément Fillion, maire, déclare la séance ouverte à 19h30.

2. ORDRE DU JOUR

104-09-2025

Il est proposé par M. Stéphane Fillion
appuyé par M. Denis Tanguay
et unanimement résolu par les conseillers

D'adopter l'ordre du jour suivant tel que présenté.

1) Ouverture de l'assemblée

2) Ordre du jour

3) Première période de questions

4) Procès-verbal séance ordinaire du 4 août 2025

5) Revenus et dépenses août 2025

6) Administration :

- 6.1 Suivi des dommages causés par les pluies torrentielles du 10 juillet 2025 – Second rapport du maire
- 6.2 Adoption du Règlement #297-2025 modifiant le Règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés numéro 223-2014
- 6.3 Renouvellement contrat 9-1-1
- 6.4 Premier Tech – Proposition pour la mise à niveau du Rotofix
- 6.5 Offre de service – Assistant EVA et intégration IA à Saint-Nazaire-de-Dorchester
- 6.6 Coûts du Centre communautaire
- 6.7 Suivi des travaux – Route des Érables
- 6.8 Rapport budgétaire à la période 8 de l'année en cours

7) Correspondances

8) Suivis MRC

9) Varia

10) Seconde période de questions

11) Levée de l'assemblée

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

La première période de questions débute à 19h38 et se termine à 19h40.

4. PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2025

105-09-2025

Il est proposé par M. Jacques Bruneau
appuyé par Mme Francine Garneau
et unanimement résolu par les conseillers

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2025 soit adopté tel que rédigé.

5. REVENUS ET DÉPENSES AOÛT 2025

106-09-2025

Il est proposé par M. Luc Lachance
appuyé par Mme Francine Garneau
et unanimement résolu par les conseillers

D'adopter la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le directeur général. Cette liste fait état de 53 244,75\$ de revenus, de 36 602,56\$ de comptes à payer et 2 373,90\$ de dépenses incompressibles.

6. ADMINISTRATION

6.1 Suivi des dommages causés par les pluies torrentielles du 10 juillet 2025 – Rapport du maire en vertu de l'article 937 du Code municipal du Québec

Le maire, M. Clément Fillion, ayant déclaré, le 11 juillet 2025, un cas de force majeure de nature à mettre en danger la vie et la santé des personnes et à détériorer sérieusement les infrastructures municipales, à la suite des dommages causés par les pluies torrentielles survenues sur le territoire de la municipalité le 10 juillet 2025, fait un second rapport aux conseillers des dépenses engagées jusqu'à ce jour pour permettre la circulation le plus rapidement possible et dans des conditions sécuritaires, en vertu de l'article 937 du Code municipal du Québec.

Les dépenses engagées jusqu'à ce jour sont les suivantes :

- Réparation de l'accotement situé sur le 3^e Rang Sud (à l'endroit du Ruisseau de la Sucrierie) et enlèvement du ponceau endommagé sur la Route des Érables, pour un montant de **12 970,58\$, ;**
- Réparation de l'érosion sur la Route des Fillion par rechargement de gravier et empierrement, pour un montant de **5 166,15\$.**

6.2 Adoption du Règlement #297-2025 modifiant le Règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés numéro 223-2014

107-09-2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester souhaite faire l'ajout d'un panneau d'arrêt à l'intersection du 4^e Rang Sud et de la Route Aubé et ce, dans le but d'améliorer la sécurité routière à cet endroit.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jacques Bruneau
appuyé par Mme Francine Garneau
et unanimement résolu par les conseillers

Que le Conseil municipal de Saint-Nazaire-de-Dorchester adopte le Règlement #297-2025 modifiant le Règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés numéro 223-2014 suivant :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'annexe E du Règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés numéro 223-2014 est modifié par l'ajout du numéro 17 à la numérotation avec le texte suivant : « Rang 4 Sud, côté ouest, à l'intersection de la Route Aubé. »

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

6.3 Renouvellement de contrat 9-1-1

108-09-2025

CONSIDÉRANT QUE CAUCA opère un centre primaire de traitement des communications 9-1-1 tel que défini à l'article 1 al.2 (1) de la *Loi sur les centres de communications d'urgence*;

CONSIDÉRANT QUE CAUCA détient un certificat de conformité en vertu de la *Loi sur les centres de communications d'urgence*;

CONSIDÉRANT QUE CAUCA ne souhaite pas renouveler tel quel le contrat en vigueur avec la Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester, mais désire plutôt conclure une nouvelle entente afin d'actualiser les clauses et les modalités du contrat ;

CONSIDÉRANT QUE M. Carl Brochu, directeur général, a remis une copie de ce contrat aux membres du conseil pour consultation ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester désire à nouveau octroyer le mandat de la gestion des communications 9-1-1 à CAUCA à l'intérieur de son territoire et de territoires ou de parties de territoires de toutes

municipalités ou villes désignées au présent contrat par la Municipalité.

Il est proposé par M. Stéphane Fillion
appuyé par Mme Francine Garneau
et unanimement résolu par les conseillers

D'AUTORISER M. Clément Fillion, maire, et M. Carl Brochu, directeur général, à signer le contrat de service entre les deux parties, dans lequel CAUCA s'engage à fournir à la Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester un service de réception des communications 9-1-1 en conformité avec les modalités dudit contrat.

6.4 Premier Tech – Proposition pour la mise à niveau du Rotofix

109-09-2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester souhaite assurer le bon fonctionnement de son usine de traitement des eaux usées.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Luc Lachance
appuyé par M. Jacques Bruneau
et unanimement résolu par les conseillers

D'ACCEPTER la soumission telle que proposée par Premier Tech pour la mise à niveau d'un moteur Rotofix, au montant de 18 790,88\$ sans les taxes.

6.5 Offre de service – Assistant EVA et intégration IA à Saint-Nazaire-de-Dorchester

110-09-2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent que l'administration municipale d'aujourd'hui est devenue de plus en plus complexe et exigeante ;

CONSIDÉRANT QUE cette complexité requiert des outils modernes et performants afin d'assurer une gestion efficace et rigoureuse ;

CONSIDÉRANT QUE l'intelligence artificielle constitue désormais un levier incontournable et une clé de réussite pour répondre aux défis administratifs et opérationnels des municipalités.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Stéphane Fillion
appuyé par M. Luc Lachance
et unanimement résolu par les conseillers

QUE la Municipalité Saint-Nazaire-de-Dorchester recoure aux services d'intelligence artificielle de la société Évolutif Virtuel Assistant (EVA), au coût fixe de 500\$ +tx, ainsi qu'au coût mensuel de 49,90\$ + tx.

6.6 Coûts du Centre communautaire

Le directeur général, M. Carl Brochu, présente un rapport sur les dépenses annuelles 2024 relative à l'entretien du Centre communautaire.

6.7 Suivi des travaux – Route des Érables

111-09-2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester travaille activement à la réfection de la Route des Érables, à la suite des pluies torrentielles survenues sur le territoire le 10 juillet 2025, et ce, afin de permettre sa réouverture dans les meilleurs délais possibles.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Denis Tanguay
appuyé par Mme Francine Garneau
et unanimement résolu par les conseillers

D'ACCEPTER la soumission telle que proposée par Centre du Ponceau Courval inc. pour l'achat d'un ponceau de 1500 mm arqué, au montant de 24 000\$ +tx.

D'AUTORISER M. Sylvain Vallières, responsable des travaux publics, à effectuer les travaux de réfection de la Route des Érables, dès que tous les éléments et validations nécessaires à ces travaux seront réunis.

6.8 Rapport budgétaire à la période 8 de l'année en cours

Le directeur général, M. Carl Brochu, assure le suivi auprès des membres du Conseil du budget 2025 jusqu'à la période 8 de l'exercice financier actuel.

7. CORRESPONDANCES

Aucune correspondance.

8. SUIVIS MRC

La MRC de Bellechasse n'a pas tenu de séance ordinaire lors du mois d'août.

9. VARIA

9.1 Demande au MTQ – Ajout d'un panneau affichant le nom de la municipalité en direction de l'ouest à l'intersection du Rang Trois-Pistoles et de la Route 216

112-09-2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester tient à sa visibilité auprès des usagers de la route.

Il est proposé par M. Stéphane Fillion
appuyé par Mme Francine Garneau
et unanimement résolu par les conseillers

DE mandater M. Carl Brochu, directeur général, à effectuer une demande auprès du Ministère des Transport et de la Mobilité durable afin d'implanter un panneau affichant le nom de la municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester en direction de l'ouest à l'intersection du Rang Trois-Pistoles et de la Route 216.

9.2 Demande au MTQ – Changement de l'emplacement du panneau « MAXIMUM 50 » à la hauteur du 40 Rte 216

113-09-2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester veut assurer la sécurité des usagers de la route ainsi que celle des citoyens sur son territoire.

Il est proposé par M. Jacques Bruneau
appuyé par M. Stéphane Fillion
et unanimement résolu par les conseillers

DE mandater M. Carl Brochu, directeur général, à effectuer une demande auprès du Ministère des Transports et de la Mobilité durable afin qu'il soit demandé au Ministère des Transports et de la Mobilité durable de déplacer le panneau de signalisation « MAXIMUM 50 » à l'endroit où est actuellement le panneau de signalisation « 55 KM/H » sur la Route 216 avant l'entrée du 40 Route 216.

9.3 Nomination d'une personne responsable de la Bibliothèque René-Blais

114-09-2025

Il est proposé par M. Luc Lachance
appuyé par Mme Francine Garneau
et unanimement résolu par les conseillers

DE nommer Mme Sylvie Bruneau à titre de responsable de la Bibliothèque René-Blais.

9.4 Travaux à effectuer à l'écocentre municipal

115-09-2025

Il est proposé par M. Luc Lachance
appuyé par M. Denis Tanguay
et unanimement résolu par les conseillers

DE mandater M. Sylvain Vallières, responsable des travaux publics, à effectuer les travaux nécessaires à l'écocentre municipal afin de faciliter l'accès au conteneur dédié à la récupération du métal en surélevant sa voie d'accès.

9.5 Suivi dossier – Projet tour de télécommunication TELUS

Les conseillers adressent au directeur général/greffier-trésorier, M. Carl Brochu, quelques questions concernant l'avancement du projet d'installation d'une tour de télécommunications sur le territoire de la municipalité, concernant surtout la demande d'autorisation à faire auprès de la CPTAQ.

Le directeur général/greffier-trésorier, M. Carl Brochu, confirme que les dossiers ont été envoyés à la CPTAQ par TELUS.

9.6 Suivi dossier – Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles

Les conseillers adressent au directeur général/greffier-trésorier, M. Carl Brochu, quelques questions concernant le suivi que doit effectuer la municipalité auprès des propriétaires de piscine résidentielle relativement aux nouvelles normes présentement en vigueur, sachant que ceux-ci doivent s'y conformer au plus tard le 30 septembre 2025.

Le directeur général/greffier-trésorier, M. Carl Brochu, assure les membres du conseil que les formulaires d'autoévaluation parvenus au bureau municipal feront bientôt l'objet d'une analyse par la direction. Ensuite, les propriétaires concernés seront contactés par le directeur en vue d'assurer le suivi de la conformité de leurs installations.

10. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

116-09-2025

Il est proposé par M. Jacques Bruneau
et unanimement résolu par les conseillers

QUE l'assemblée soit levée à 20h35.

Maire

Greffier-trésorier

« Je, Clément Fillion, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »